

ANNEXE COMPTABLE AU BILAN 2017

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 712 468,01 € et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant une perte 3 482,01 € ont été établis selon les dispositions du Code du Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité Réglementaire Comptable et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-dessous font partie intégrante des comptes annuels.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices.

Et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Immeubles	30 ans
- Agencements	15 ans
- Matériel de bureau et mobilier	10 ans
- Matériel informatique	3 ans

1-2 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les cotisations, dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur date d'émission ; en 2017, ce poste s'élève à 129 159 €.

1-3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Conformément aux règles actuelles définies dans le plan comptable associatif, les frais abandonnés par les bénévoles figurent dans les comptes spéciaux de classe 8, et sont mentionnés en contributions volontaires au pied du compte de résultat.

Seules figurent dans ces comptes spéciaux les contributions volontaires établies à partir de renseignements quantitatifs suffisamment fiables. Ces frais sont évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (art 200 du CGI).

Pour l'année 2017 sont valorisés les frais de déplacement déclarés par les membres ainsi que les autres frais (justifiés sur factures) tels que les péages, repas, hôtels, ... engagés pour l'association dans le cadre de leur activité bénévole et dont le remboursement ne lui est pas demandé mais abandonné en tant que don. Ces dons ont donné lieu à l'émission de 894 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant global de 584 094 € (539 680 € au titre des déplacements non remboursés effectués avec leur moyen de transport personnel et 44 414 € au titre des autres frais engagés et non remboursés).

2- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2-1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS (valeur brute)

libellés	solde au 31/12/16	Augmentation	Diminution	solde au 31/12/17
Terrains	45 734,71	0,00		45 734,71
Immeubles	287 261,99	0,00		287 261,99
Agencements	65 199,25	4 411,56		69 610,81
Matériel Informatique	22 857,68	0,00		22 857,68
Matériel et mobilier de bureau	21 884,24	0,00		21 884,24
Immobilisations en cours	0,00	0,00		0,00
TOTAL	442 937,87	4 411,56	0,00	447 349,43

L'agencement qui est venu en augmentation concerne la création et la pose d'une cloison dans la salle de réunion du siège.

2-2 TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

libellés	solde au 31/12/16	Augmentation	Diminution	solde au 31/12/17
Immeubles	135 359,22	12 851,07		148 210,29
Agencements	57 934,60	1 250,11		59 184,71
Matériel Informatique	22 857,68	0,00		22 857,68
Matériel et mobilier de bureau	21 482,02	101,61		21 583,63
Immobilisations en cours				
TOTAL	237 633,52	14 202,79	0,00	251 836,31

2-3 AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION de la VERANDA D'AMIENS

versement de base	reprises			solde
	au 31/12/2016	en 2017	à fin 2017	
18 432,10	5 342,78	3 686,42	9 029,20	9 402,90

La quote-part de la subvention d'investissement, reprise en résultat sur l'exercice, est inscrite en produits exceptionnels dans le compte de résultat.

2-4 PROVISIONS POUR CHARGES

Une provision pour risques de et charges de 6 500 € a été constituée afin de supporter toutes les conséquences financières liées au dossier « SAN MARCO ».

2-5 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellés	Solde au 31/12/16	Variation	Solde au 31/12/2017
Fond Associatif	415 412,49	0,00	415 412,49
Réverse statutaire	18 550,76	0,00	18 550,76
Réserve de trésorerie	20 356,20	0,00	20 356,20
Réserve d'investissement	157 136,96	0,00	157 136,96
Report à nouveau débiteur	-39 262,26	86,91	-39 175,35
Subvention d'investissement	13 089,32	-3 686,42	9 402,90
RESULTAT	86,91	-3 568,92	-3 482,01
TOTAL	585 370,38	-7 168,43	578 201,95

2-6 ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'association est à moins d'un an.

2-7 FONDS DEDIES

Libellés des Fonds	au 31/12/16	création 2017	Utilisation 2017	au 31/12/17
Dr Azerad	22 289,79		15 137,09	7 152,70
Bourses illettrisme Lille	67 820,00		4 750,67	63 069,33
Vinci tablettes	10 500,00		8 877,00	1 623,00
Green link jardins	8 000,00		4 759,08	3 240,92
Travaux bat Béthune		15 000,00	8 681,37	6 318,63
TOTAL	108 609,79	15 000,00	42 205,21	81 404,58

Un fonds dédié aux travaux de rénovation de la maison d'accueil des familles de Béthune a été créé, suite au versement de la DISP de Lille d'une subvention de 15 000 €.

Le solde non encore utilisé (6 318,63 k€) devrait l'être en 2018.

3- AUTRES INFORMATIONS

3-1 EFFECTIFS

Les effectifs de l'A.N.V.P. calculés en équivalent temps plein, étaient de 2,40 unités en temps plein au 31/12/2017.

3-2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière et DIF) à devoir au personnel sont estimés non significatifs en raison de la jeunesse et de la faible ancienneté de l'effectif.

3-3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le temps passé par les membres de l'association en entretien d'écoute avec les personnes détenues n'est pas valorisé comptablement. Il est, depuis 2011, relevé uniquement par les visiteurs déclarant un abandon de leurs frais en vue de bénéficier d'un reçu fiscal.

En 2017, 907 visiteurs bénévoles ont déclaré 60 250 heures d'écoute.

Mais ce temps d'écoute ne représente pas l'ensemble du temps consacré à l'association : réunions locales et nationales entre visiteurs ou avec le personnel de l'administration pénitentiaire, le temps consacré à la formation, aux contrôles et audits comptables. Il n'est pas encore mesuré.